



**CALENDRIER DE PAIEMENT : DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

**Le règlement s'effectue le mois précédant le mois de restauration**  
**Le montant pour les familles est de 2,05 € par repas à compter du mois de septembre 16**  
 Une boîte est disponible au Service Gestion-Intendance, **pour le paiement par chèque uniquement**  
 Le chèque doit être libellé à l'ordre de : Agent-Comptable Collège Rose Saint-Just et doit être signé,  
 Le nom, prénom et la classe de l'élève doivent être inscrits au dos du chèque.  
**La formule avec la déduction de 1 jour par semaine sera effective à partir du mois d'OCTOBRE,**  
 dans l'attente de la mise en place des emplois du temps des élèves ;  
 Les parents qui souhaitent bénéficier de cette formule, sont invités à se rendre sur place.  
 (remise de chèque dans la boîte, uniquement pour le mois complet).

MOIS DE RESTAURATION	NBRE JRS	DATES DE PAIEMENT	MONTANT €	HORAIRES
SEPTEMBRE 2016	16	25 - 26 - 29 AOUT	32,80	07H30 - 12H30

**Aucun règlement ne sera accepté en dehors de ces dates**  
**Il est demandé aux parents de prévoir l'appoint lors du règlement.**

**REGLEMENT OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE 2016 : ULTERIEUREMENT**

Trinité,  
 Le 08 juillet 2016

La Gestionnaire

